

DELIBERATION N° 92/28.09-01 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe le Conseil Municipal que Monsieur SPIRE propose de céder à la Commune son terrain cadastré section A2 N° 254, lieudit "Sur le Mont" d'une superficie de 1005 m² moyennant un prix de cession de 20 000 F soit 20 F par m².

L'acquisition de cette parcelle permettrait la constitution d'une réserve foncière, eu égard à la configuration du terrain et à sa situation réglementaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle de Monsieur SPIRE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, à régler le prix d'acquisition et les frais de notaire,
- de préciser que l'étude de Maîtres CONREUR et LITAIZE, Notaires Associés à NANCY, sera chargée de la rédaction de l'acte,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 1992 soit 23 500 F, chapitre 922.00.2100, programme 48/80.